

Publié le 04/03/26

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six le dix-neuf février à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Cesny-aux-Vignes sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
13.02.2026
Date d'affichage
13.02.2026

Nombre de conseillers :	
En exercice	44
Présents	30
Titulaires	28
Suppléants	2
Pouvoirs	6
Votants	36
Quorum	23

Étaient présents : Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Florence GUÉRIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Jacques-Yves OUIN, Ann BAUGAS, Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Sophie de GIBON, Christian CALLEJAS (suppléant de Éric DUVAL), Michèle MOTYKA (suppléante de Michel CRUCHON), Laurent DECLERCK, Jean-Christophe CARON (suppléant de Stéphane AMILCAR), Régine ÉNÉE, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Alexandra LEPINAY, Matthieu PICHON, Joël DUGUEY, Patricia LECOMTE, Didier LEMONNIER, Jean-Marc FURON, Olivier GUILLEMETTE, Céline LEGRIGEOIS, Patrice MARTIN, Laurence MORIN, et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Thomas LEROY, Marianne TURPIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), Nathaly MONROCQ (pouvoir à Régine ÉNÉE), Florence SERANDOUR (pouvoir à Didier LEMONNIER), David BOUDET (pouvoir à Guillaume LECOEUR), Éric DUVAL, Michel CRUCHON, Stéphane AMILCAR, William HERFORT, Philippe PIARD (pouvoir à Alain PORQUET), Coralie ARRUEGO, Daniel BUISSON, Stéphane CASTEL, Alexandre PIGEONNIER, Christel POIROT, Claude FOUCHER (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : Dominique DELIVET

Délibération n° 2026 / 10

Objet : FINANCES – Rapport et Débat d'Orientation Budgétaire 2026

M. MARTIN présente le Rapport d'Orientation Budgétaire.

Conformément aux articles L.1612-26 et L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales, issus de l'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 applicable à compter de l'exercice budgétaire 2026, il sera présenté un Rapport d'Orientation Budgétaire (ci-joint), suivi d'un débat.

Conformément aux articles L.1612-26 et L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales ;

Après présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2026, communiqué en annexe.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 014-200065589-20260219-2026_10-DE

PREND ACTE qu'un Débat d'Orientation Budgétaire relatif au budget primitif 2026 de la Communauté de communes Val ès dunes a été organisé lors de la séance du Conseil communautaire.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr